

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6-44/2021**

Date de convocation et d'affichage : 29 juillet 2021

Objet : Acquisition des parcelles E 402, 1456 et 1569 situées rue des Remparts.

L'an deux mil vingt et un et le trois août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – GIROT Dominique – COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROBIN Christelle – WOZNIAK Jean-Marie – AUROUX François – MANGIONE Sylvie.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : ROBIN Christelle à COMBRISSON Jean-Luc – WOZNIAK Jean-Marie à BANC Jean-Pierre – AUROUX François à BABILLON Agnès – MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne.

COMBRISSON Jean-Luc a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le Code de l'urbanisme,
- ◆ Vu le PLU de la commune de Clérieux,
- ◆ Vu le plan ci-annexé,

Considérant que, les parcelles E 402, 1456 et 1569 situées rue des Remparts et telles que présentées en annexe présentent un intérêt pour la commune afin de créer du stationnement dans ce secteur et sécuriser la colline à proximité appelée « La Motte Castra ».

Considérant que, le Maire propose d'acquérir les parcelles E 402, 1456 et 1569 d'une superficie totale de 471 m² pour la somme de 3.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour, 3 abstentions : SALATA Philippe, BABILLON Agnès et AUROUX François),

DECIDE d'acquérir les parcelles E 402, 1456 et 1569, telles que présentées en annexe, pour un montant de 3.000 €.

DECIDE de procéder à cette transaction par le biais d'un acte notarié aux frais de la commune de Clérieux.

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 5 août 2021.

**Le Maire
Fabrice LARUE**



ANNEXE

